

**COMMUNE DE BRETENOUX**

**DEPARTEMENT DU LOT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 15  
Présents : 9  
Votants : 14

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt six juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bretenoux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Pierre MOLES, Maire.

Présents : P. MOLES, L. ESCARPE, N. BLADOU, L. LACATON, A. CHAMBON, I. DELPON, V. FRANCOIS, L. LEROY, M. MAYONOVE,

Excusés : M. LECRU donne pouvoir à P. MOLES  
S. MOUSSIE donne pouvoir à L. LACATON  
A. DUMAZEL donne pouvoir à L. LEROY  
E. NAULT donne pouvoir à N. BLADOU  
JP. LABAU donne pouvoir à L. ESCARPE  
S. RODRIGUES

Date de convocation : 20/06/2024.  
Secrétaire de séance : Marion MAYONOVE

**Objet : DECISION MODIFICATIVE N°1 - COMMUNE  
DE\_20240626\_02**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de VC suivants, à l'unanimité, sur le budget de l'exercice 2024

**CREDITS A OUVRIR**

Imputation	Nature	Montant
21 / 21534 / 343	Réseaux d'électrification	500,00
<b>Total</b>		<b>500,00</b>

**CREDITS A REDUIRE**

Imputation	Nature	Montant
21 / 21828 / 334	Autres matériels de transport	500,00
<b>Total</b>		<b>500,00</b>

Cette délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de la date de publication et de notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Pour extrait certifié conforme.  
Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.